



pour la cité humaine - les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône

Date : 2 avril 2012
Rédacteur : Yves Gascoin
Tél. 04 78 54 09 97 - Courriel :
<yves.gascoin@club-internet.fr>

Fiche N° 132 - Route de Strasbourg à Rillieux-la-Pape

Demande de création de trottoirs



Vues du "trottoir" Sud-Est prises en direction du Nord-Est. Trottoir ridiculement étroit, à peu près impraticable, indigne de la ville.



A gauche, le même "trottoir" photographié en direction du Sud-Ouest. Où passer ? Tous les piétons sont contraints de descendre sur la chaussée **DANGER !**

A droite, le trottoir Nord-Ouest (en face) n'est guère mieux.

A cet endroit, la route de Strasbourg (RD 483) est en circulation bidirectionnelle (une file dans chaque sens). Le stationnement n'y est pas autorisé.

Pour assurer cette circulation sur une partie étroite, longue d'environ 160 m à partir de l'avenue Victor Hugo, le trottoir Sud-Est a été réduit à une largeur ridicule et symbolique (0,50m environ) qui n'est même pas continue (photos ci-dessus) !

La progression d'un piéton isolé est très difficile. Le croisement de piétons, la circulation des poussettes et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont rigoureusement impossibles. Les scolaires rejoignant leur établissement à pied sont en danger et les parents s'en inquiètent à juste titre.

Le trottoir d'en face (photo ci-dessus) ne vaut guère mieux.

Cette situation, très inconfortable et dangereuse, est indigne de la ville.

La priorité écrasante qui a ici été donnée à la voiture, depuis très longtemps, au détriment des autres modes, ne correspond plus du tout au Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise de 1997, révisé en 2003. Lequel stipule, en effet, que « *Dans les aménagements, on satisfait d'abord les besoins de la marche à pied, puis ceux du vélo et des transports en commun et enfin, ceux de la voiture* ».

Nous demandons donc, en application du Plan des Déplacements Urbains et de la loi du 11 février 2005, relative à l'accessibilité, que l'on établisse de vrais trottoirs, de chaque côté, assurant, d'abord, la circulation décente et normale des piétons, en sécurité.

Cela passe par la réduction de la largeur de la chaussée.

Si la place demeure insuffisante, il conviendrait de mettre cette section en sens unique et de restituer le sens supprimé sur un itinéraire parallèle.

Nous n'avons pas de préférence particulière ni sur le choix du sens à dévier, ni sur le choix de l'itinéraire de déviation.

Destinataires : M. Patrick Diény, Conseil Général du Rhône, Pôle Aménagement Durable

M. Pierre Abadie, Vice-président du Grand Lyon

M. Christian Lamorthe, Dir. de la Voirie, Le Grand Lyon

M. Patrick Thivard, Le Grand Lyon, Nord

M. Renaud Gauquelin, Maire de Rillieux-la-Pape

M. Nicolas Appell, Adjoint au maire de Rillieux-la-Pape

M. Jean Morel, Délégué Départemental Education Nationale

Le Progrès